ATTALES DU MARRI

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Nº de résolution ou annotation

> Province de Québec Municipalité de Kamouraska Comté de Kamouraska

Le 25 septembre 2023

Le conseil de la municipalité de Kamouraska siège en séance extraordinaire, ce 25 septembre 2023, à 11H00 dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska.

Sont présents à cette séance extraordinaire :

Anik Corminboeuf, mairesse Andrew Caddell Christian Drapeau Raymond Malo Hervé Voyer

Absences : Jacques Sirois Mario Pelletier

Assiste également à la séance :

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

Les membres du conseil ayant reçu un avis de convocation en date du 12 septembre 2023, transmis électroniquement à tous les membres du conseil. Chaque membre du conseil a confirmé qu'il avait bien reçu l'avis de convocation de façon électronique et ont confirmé leurs présences/absence.

À l'ordre du jour de cette séance extraordinaire :

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La directrice générale et greffière-trésorière rappelle que cette séance extraordinaire doit porter uniquement sur :

- Ouverture de la séance extraordinaire.
- Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.
- Résolution pour dépôt d'une demande d'aide financière au MTQ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet- Accélération visant des travaux de réfection du chemin des Quatorze-Arpents.
- Fermeture de la séance extraordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

23.09.220 | RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer APPUYÉ PAR Christian Drapeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

L'ouverture de cette séance extraordinaire.



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Nº de résolution ou annotation

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

23.09.221 | RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo APPUYÉ PAR Andrew Caddell

ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ; ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel qu'indiqué sur l'avis de convocation.

RÉSOLUTION POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET- ACCÉLÉRATION VISANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DES QUATORZE-ARPENTS

23.09.222

RÉSOLUTION	
Indiquer le volet	ici :
	Volet Redressement
	Volet Accélération
	Volet Soutien
Titreduprojet: <u>Tra</u>	vaux de réfection du Chemin des Quatorze-Arpents.
Numéro de la réso	lution: <u>23-09-222</u>
dans la planification	Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités on, l'améliorationetlemaintiendesinfrastructures des réseaux routiers loca lles ont la responsabilité;
ATTENDU QUE les PAVL 2021-2025;	membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du
	municipalité de Kamouraska doit respecter les lois et règlements en les autorisations requises avant l'exécution du projet;
	municipalité de Kamouraska choisit d'établir la source de calculde lon l'option suivante:
	l'estimation détaillée du coût des travaux;
	l'offredeservices détaillant les coûts (gréàgré);
	le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);
ATTENDU QUE la	n municipalité de Kamouraska autorise le dépôt de la demanded'aide

financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à

signercette demande;



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Nº de résolution ou annotation

23.09.223

POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE Andrew Caddell APPUYÉE PAR Hervé Voyer ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée ou autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE	
Anik Corminboeuf, mai	resse
Mychelle Lévesque, dir.	gén. & gref. trés.
FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE	. gem a gren tres.
RÉSOLUTION	
IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer APPUYÉ PAR Raymond Malo ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS	DEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
QUE cette séance extraordinaire soit close. Il était	: 11H2O.
	Anik Corminboeuf, mairesse
	Mychelle Lévesque, dir. gén. & gref. trés.
NOTE:	
« Je, Anik Corminboeuf, mairesse, atteste que la s	
l'article 142 (2) du Code municipal ».	lutions qu'il contient au sens de